

EXTRAITS DE PRESSE

Pauline Peretz, Pierre Stutin et Pierre Gervais, *Le dossier secret de l'affaire Dreyfus*

Presse écrite

Votre Généalogie, juin 2013

SITES : LE DOSSIER SECRET DE L'AFFAIRE DREYFUS DISPONIBLE EN LIGNE !

En étroite collaboration avec les auteurs du livre *Le dossier secret de l'affaire Dreyfus* (Alma éditeur), le Service historique de la Défense (SHO) a entrepris la numérisation du corpus complet des pièces qui composent le dossier secret militaire de l'affaire Dreyfus. Cette opération a pour but de livrer pour la première fois au public et aux chercheurs l'ensemble des pièces disponibles en accès libre et gratuit. Le dossier numérisé contient des pièces de nature très variée, notes et document officiels, témoignages divers, correspondance et notes volées dans les représentations diplomatiques étrangères à Paris et portant sur des faits d'espionnage, mais aussi sur des rapports de sociabilité voire sur des liaisons amoureuses entre certains acteurs de l'affaire.

Le 22 décembre 1894, le capitaine Dreyfus, accusé à tort d'espionnage en faveur de l'Allemagne, fut condamné par le 1er Conseil de guerre de Paris. En l'absence de preuves, la condamnation fut obtenue grâce à la communication aux juges militaires, à l'insu du prévenu et de l'avocat de la défense, d'une petite série de pièces prétendument secrètes, le « Dossier secret ». Lorsque le dossier Dreyfus fut rouvert à partir de 1897, le Dossier secret d'origine fut considérablement augmenté, au moment de sa communication à la Cour de cassation en 1899. Il contenait 473 pièces réparties sous 374 côtes, sans compter 84 chemises et enveloppes, dont beaucoup comportent des annotations, et le répertoire détaillé établi en

1898. C'est ce dossier dans son état final, tel qu'il a été archivé après 1906 et la réhabilitation de Dreyfus, que le SHO rend public aujourd'hui.

Actualité juive hebdo, 21 mars 2013

AFFAIRE DREYFUS

Les documents secrets mis en ligne

Le ministère français de la Défense a posté en ligne des centaines de documents ayant servi au procès du capitaine Dreyfus.

C'est la première fois que l'intégralité de ce dossier militaire secret est mis à disposition de tous, chercheurs et grand public. Le Service Historique de la Défense, dépendant du Ministère français de la Défense, a numérisé et posté en ligne l'ensemble des pièces (lettres, rapports et enquêtes) qui ont servi à la mise en accusation infondée du capitaine Dreyfus en 1894. Le dossier contenant des centaines de documents est consultable sur un site Internet qui lui est dédié. Ce travail n'a pu se faire sans l'aide des auteurs du livre récemment sorti « *Le dossier secret de l'affaire Dreyfus* » qui a revisité ce procès qui a marqué l'Histoire de France. Le contenu révélé connu comme le « Dossier secret » avait, à l'époque, servi à condamner injustement Alfred Dreyfus, militaire de carrière, dans une France rongée par un antisémitisme populaire.

Israël Itzhaky

Le Courrier de l'ouest, 18 mars 2013

Affaire Dreyfus : ses secrets livrés

Olivier Cuau : Depuis 30 ans, vous n'avez cessé de vous intéresser à l'affaire Dreyfus.

Comment expliquer votre passion pour ce dossier mythique ?

Pierre Stutin : « Fred Stutin, mon arrière-grand-oncle, Professeur de médecine, a travaillé dans l'équipe médicale qui a soigné Alfred Dreyfus à la fin de sa vie. Rigoureusement

retranche derrière le respect du secret médical, cet arrière-grand-oncle, décédé en 1998, ne disait rien des échanges qu'il a pu avoir avec Alfred Dreyfus. Mais lorsque j'avais 16 ans, il a participé à la publication des mémoires de Mathieu Dreyfus, frère aîné d'Alfred. Tout cela a forcément déclenché des choses en moi. L'envie de savoir et de comprendre ».

En 1894, les juges militaires ont condamné Dreyfus sur la base de pièces restées secrètes durant le procès Que sont devenues ces pièces ?

« Ces pièces existent et, presque miraculeusement pourrait-on dire, elles ont survécu à deux guerres mondiales. Elles sont toujours, à ce jour, soigneusement conservées par le Service historique de la défense (SHD). C'est à partir de ces documents que nous avons écrit, avec Pierre Gervais et Pauline Peretz, maître de conférences l'un et l'autre à l'Université, « *Le Dossier secret de l'affaire Dreyfus* ». Notre démarche a incité le SHD à numériser l'ensemble du dossier secret désormais consultable en ligne par tout un chacun ».

Pourquoi avoir opté pour une transcription des 1100 pages du dossier secret ?

« Nombre d'historiens de l'affaire Dreyfus ont essentiellement travaillé sur les témoignages. Nous, nous voulions aller sur les pièces du dossier secret pour, ensuite, croiser ce que nous remontions avec les témoignages. Réunies par le Section de statistiques (NDLR il s'agissait du service d'espionnage et de contre-espionnage militaire français), ces pièces ont été déterminantes pour accuser, à tort, le capitaine Dreyfus d'espionnage »

Votre livre cible une période particulière de l'affaire Dreyfus ?

« En fait il y a trois affaires Dreyfus. L'enquête suivie de la première condamnation le 22 décembre 1894, suivie d'une dégradation le 5 janvier 1895. La seconde affaire, de 1896 à 1899, est la plus connue. Elle concerne la cassation du jugement en mai 1899 et le deuxième procès, à Rennes, en août et septembre 1899. Deuxième procès qui aboutit à une nouvelle condamnation d'Alfred Dreyfus. Et puis il y a la troisième affaire qui conduira à la réhabilitation de Dreyfus le 6 juillet 1906. Notre livre traite de la première affaire. Une affaire qui est aussi celle de la lutte contre l'espionnage qui s'était muée en une véritable croisade morale et politique. Nous l'avons écrit en conclusion, c'est finalement l'un des tout premiers cas de dérapage de l'État secret ».

The New-York Times, 6 mars 2013

French Ministry Posts Online Full File on ‘Dreyfus Affair’

PARIS — The entire secret military file that was used to wrongly convict Capt. Alfred Dreyfus of spying for Germany in 1894 has been posted online by the historical department of the French Ministry of Defense. The Dreyfus case consumed and divided France for more than a decade and became a litmus test for patriotism, press freedom, individual rights and religious tolerance. With strong themes of xenophobia, anti-Semitism, patriotism and paranoia, the affair was finally resolved, after a fashion, in 1906. Captain Dreyfus was pardoned and restored to the army as a major after a lengthy court battle and nearly five years of solitary confinement on Devil’s Island, the notorious penal colony in French Guiana; he had been sentenced to life.

Even when new evidence emerged in 1896 pointing toward the guilt of another officer, military leaders who were eager to protect the army’s reputation suppressed the evidence and concocted forged materials to convict Captain Dreyfus again. The case was widely denounced as a miscarriage of justice, most notably in “*J’accuse*,” an open letter by Émile Zola published on the front page of the newspaper *L’Aurore* in 1898. The voluminous files on the case were archived in 1906, but they had never before been published in their entirety. They have now been scanned, transcribed and made accessible to the general public without cost on the Internet. The dossier was never given to Captain Dreyfus or to his lawyer. The files contain more than 470 documents, and another 84 folders and envelopes, some of which have annotations. According to the historical service, the documents include items like investigative notes, witness statements, letters, documents stolen from foreign embassies, reports about some important figures, and information about “homosexual liaisons between certain actors in the affair.” Captain Dreyfus received an honorable discharge after his exoneration. He volunteered to serve again in the French army at the beginning of World War I, and finished the war as a lieutenant colonel of artillery.

Steven Erlanger

Têtu, janvier 2013

L'autre affaire Dreyfus

Il y a quatre ans, trois jeunes historiens faisaient sensation en renouvelant la vision de l'affaire Dreyfus. Ils rouvraient (lire TÊTU n° 133 de mai 2008) l'histoire du « dossier secret », produit par les services d'espionnage et dont des pièces, augmentées de faux incohérents, destinés à accabler le capitaine, évoquaient l'homosexualité d'un petit groupe d'espions. Pierre Gervais et Pauline Peretz reconsidèrent aujourd'hui la constitution de ce dossier avec Pierre Stutin un spécialiste de l'affaire Dreyfus. Ils reviennent sur la structure accusatoire qui a pesé sur la condamnation d'Alfred Dreyfus liant par assimilation judéité, homosexualité et trahison nationale et placé l'accusé hors du droit. L'étude de l'amalgame entre trahison nationale et sexualité déviante conduit à élargir l'enquête historique à deux champs de recherche jusqu'ici ignorés, ou minorés : l'histoire de l'espionnage et de la sexualité. Et à s'interroger, dans un livre brillant, sur la violence de l'appareil d'État.

GLD

Hétéroclite, décembre 2012

Ce qui est à l'oeuvre, à l'écran et devant nos yeux, au fil des interminables semaines que le gouvernement a choisi de laisser filer sur cette question du mariage, c'est bien la résurgence de cette même vieille haine qui n'en finit pas de bouger. L'étonnant, c'est que cela nous étonne. L'étonnant, c'est qu'on ait oublié, tous, collectivement et individuellement, que cela ne pouvait que se passer ainsi, dans l'affrontement et la douleur, car nos droits, notre reconnaissance, jamais, nulle part, ne vont de soi ! L'histoire, ancienne (lire le formidable essai *Le Dossier secret de l'affaire Dreyfus*, qui nous révèle que l'homophobie sociétal fut un des ressorts cachés de l'accusation contre le capitaine) et récente (les débats sur le Pacs), nous le dit et nous le répète.

Didier Roth-Bettoni

Le Figaro Littéraire, 15 novembre 2012

Dreyfus : une facette inconnue de l'affaire

ESSAI. Les accusateurs du capitaine ont cherché à le discréditer en associant son nom à celui d'un couple d'espions homosexuels.

PEUT-ON encore apprendre quelque chose de nouveau sur l'affaire Dreyfus. Trois chercheurs rouvrent le dossier, sachant que tout a été dit – chronologie, ressorts des personnages, procédures judiciaires –, mais convaincus également que l'essentiel n'a pas été communiqué au grand jour.

Dans leur *Dossier secret*, Pierre Gervais, Pauline Peretz et Pierre Stutin, spécialistes de la période s'intéressent en particulier à la liaison entretenue par l'attaché militaire allemand Maximilian von Schwartzkoppen auquel Dreyfus aurait soi disant communiqué des informations sensibles avec l'Italien Alessandro Panizzardi, lui aussi attaché militaire.

Le capitaine Dreyfus est parfaitement étranger à cette relation mais les contre espions français, ouvertement homophobes, vont exploiter la correspondance explicite entre von Schwartzkoppen et Panizzardi pour discréditer définitivement Dreyfus, condamné en 1894. En marge du climat antisémite et xénophobe de l'époque, le rejet de l'homosexualité devient un élément supplémentaire utilisé contre l'accusé. Jusqu'à présent, cette dimension de l'affaire liée aux mœurs n'avait jamais été poussée à ce point par les historiens.

Comme un bon roman

D'autres étapes jalonnent ce *Dossier secret*, qui s'appuie sur les pièces transmises aux seuls juges du Conseil de guerre. Autrement dit, la défense de Dreyfus n'en a pas eu connaissance, se trouvant incapable de riposter. Pour retrouver tous ces documents et les analyser, les auteurs de l'ouvrage - qui se lit comme un bon roman d'espionnage ont arpenté les rayonnages des archives militaires de Vincennes et des Archives nationales. Il a fallu faire le tri car le « dossier secret » fut dissimulé sous une avalanche de documents « par des militaires qu'obsédait leur volonté de neutraliser le mouvement, d'une ampleur croissante, en faveur de la révision du procès »

Au passage les trois chercheurs dressent un portrait édifiant du Service des renseignements français la fameuse Section de statistiques dont les fenêtres donnaient sur le jardin du ministre de la Guerre. Une machine objet de toutes les manipulations entre militaires diplomates, fonctionnaires, sur fond de montée des périls en Europe.

Frédéric de Monicault

Libération, supplément livres, 8 novembre 2012

C'est sur la base d'un « dossier secret », communiqué aux juges et à eux seuls durant le procès, qu'Alfred Dreyfus fut condamné en décembre 1894.

Le manque de preuves était si criant qu'il avait fallu cette « énormité légale » pour emporter la décision. Si l'histoire de cette forfaiture est bien connue, la composition du fameux dossier n'a jamais été établie avec certitude. L'actuel dossier, consultable aux archives de Vincennes, est en effet constitué de près de 500 pièces, presque toutes ajoutées après le premier procès Or seul le contenu du dossier initial permet de « reconstruire le récit sous-jacent de l'accusation de 1894 » et d'en saisir toutes les motivations. Croisant les témoignages, suivant au plus près l'histoire de chaque document, les auteurs se sont livrés à une minutieuse opération de reconstitution archivistique. Nulle certitude au bout du compte, mais une « version plausible » : une petite dizaine de pièces, parmi lesquelles le fameux « bordereau » et la lettre évoquant « ce canaille de D », mais surtout des « pièces de comparaison » décrivant la vie mondaine et sexuelle des attachés militaires étrangers à Paris. La correspondance homo-érotique entre l'Italien Panizzardi et l'Allemand Schwartzkoppen y tient une place centrale, comme s'il s'agissait de susciter l'indignation et de stigmatiser un groupe au sein duquel on cherchait à placer Dreyfus. L'ouvrage offre de solides éclairages sur la Section de statistique (le contre-espionnage de l'époque) et le milieu des attachés, mais il ne permet pas de conclure que l'homosexualité fut un des ressorts de l'affaire.

D.K.

Hétéroclite novembre 2012

Homophobie et antisémitisme

Le 22 décembre 1894, le capitaine Alfred Dreyfus est condamné à l'unanimité pour haute trahison, avant d'être dégradé et déporté au bagne. Il faudra attendre plusieurs années et une lutte acharnée de ses partisans contre l'antisémitisme, le poids de l'armée française et la force du nationalisme pour que son innocence soit reconnue. Le livre *Le Dossier secret de l'Affaire Dreyfus* se penche sur un aspect méconnu (et délaissé par les historiens) de cette histoire : le rôle joué par l'homosexualité dans l'accusation. Ses auteurs ont entrepris de reconstituer le "dossier secret" compilé par l'armée, qui fut communiqué aux juges qui se prononcèrent sur la culpabilité de Dreyfus (mais pas à la défense). Sa composition initiale fut perdue, mais Pierre Gervais, Pauline Peretz et Pierre Stutin ont entrepris, par un minutieux travail d'archives, de le reconstituer tel que les juges le consultèrent en 1894. Ils peuvent ainsi décrire la « mécanique intellectuelle » de l'accusation, mécanique où l'homosexualité occupe une place importante. Les accusateurs de l'officier alsacien ajoutèrent en effet dans le dossier des extraits d'une correspondance amoureuse entre Maximilian von Schwartzkoppen et Alessandro Panizzardi (attachés militaires et espions travaillant respectivement pour les ambassades d'Allemagne et d'Italie), auxquels Dreyfus fut soupçonné d'avoir vendu des informations. Dans un Paris de la Belle-Epoque où les puissances étrangères ne cessaient de s'espionner, cette correspondance érotique permit au contre-espionnage d'appuyer la thèse de la culpabilité du capitaine. Les pièces homosexuelles ne concernaient pas Dreyfus mais révoltèrent les juges, expliquent les auteurs. Pour les accusateurs, haine du juif et haine de l'homosexuel s'entremêlèrent, car tous deux étaient alors considérés comme partageant des « vices menaçant la Nation ». Sans qu'aucune preuve n'accable le capitaine, l'entrelacement des imaginaires antisémites et homophobes permit ainsi de faire condamner Dreyfus. Passionnant par l'éclairage nouveau qu'il apporte sur l'affaire, le livre pose également de saisissantes questions sur la manière dont l'histoire s'écrit.

Antoine Idier

Lire, novembre 2012

Pour qui s'intéresse à l'affaire Alfred Dreyfus (1859-1935), voici un livre assez sidérant, il fera débat, c'est à parier. Le 15 octobre 1894, le capitaine Dreyfus est arrêté, au motif qu'il aurait livré des renseignements à l'attaché militaire allemand Maximilian von Schwartzkoppen. La preuve ? Elle est mince : une prétendue ressemblance entre l'écriture du militaire français et celle d'un bordereau dérobe à l'ambassade d'Allemagne par le contre-espionnage français - la fameuse Section de statistiques. Laquelle constitue, en totale violation du droit, un « dossier secret » connu des seuls juges du Conseil de guerre et caché à la défense de Dreyfus, qui n'a pour but que d'accabler ce dernier, notamment en raison de ses origines juives. Un dossier régulièrement augmenté de pièces incohérentes et de faux, jusqu'à ce que les manipulations de ses auteurs soient démasquées et le capitaine réhabilité, le 13 juillet 1906. Or trois chercheurs proposent aujourd'hui une nouvelle reconstitution de ce dossier, particulièrement disparate, en s'intéressant à sa réalisation. De fait, leur livre scrute pour la première fois la relation homosexuelle entre Schwartzkoppen et son homologue italien, l'attaché militaire Panizzardi. Une liaison torride, dont témoigne leur correspondance, à laquelle Dreyfus fut tout à fait étranger, mais qui confortera ses accusateurs xénophobes, antisémites, ils sont également homophobes et vont faire valoir la proximité supposée de Dreyfus avec ces « invertis » pour mieux alourdir son cas. Passionnant, très didactique, ce nouvel éclairage de l'affaire Dreyfus se lit comme un excellent polar !

[extraits]

D.P.

Le Monde des Livres, 19 octobre 2012

Le Dossier secret de l'affaire Dreyfus

Le dossier fabriqué par les services de contre-espionnage pour accabler le capitaine Dreyfus lors de son procès, en 1894 fait une large place aux correspondances privées entre attachés militaires. S'interrogeant sur la fonction de ces pièces, le livre dont nous publions des

extraits dévoile un entrelacement des imaginaires antisémites et homophobes. Les pièces utilisées en 1894 pour convaincre les juges de la culpabilité de Dreyfus avaient été pour la plupart d'entre elles, extraites d'une correspondance échangée par un réseau d'espions opérant depuis les ambassades parisiennes de nations étrangères. Sans preuve les militaires s'étaient efforcés de ménager une place à l'accusé au sein de ce réseau. Le cercle des attachés militaires, auteurs des lettres censément accablantes pour le capitaine formait depuis plusieurs années un groupe actif d'espions très bien introduits et protégés par l'immunité diplomatique. Certains de ses membres se livraient à des pratiques sexuelles mal admises par la moralité de l'époque, deux d'entre eux en particulier – Alessandro Panizzardi et Maximilian von Schwartzkoppen, pour le compte duquel Dreyfus était accusé de trahir. Ces pratiques n'étaient pas rares dans le Paris de la Belle Époque, connu pour sa liberté de mœurs, mais les officiers du contre-espionnage désapprouvaient violemment la joyeuse vie menée par leurs ennemis, comme en font foi certaines déclarations qui leur échappèrent lors des enquêtes.

(..) Cet arrière-plan, jusqu'à présent négligé, aide à comprendre dans quel contexte l'accusation se forma contre [Alfred Dreyfus]. Les pièces qui composaient le dossier secret, tel qu'il fut soumis aux juges de 1894 ne seront sans doute jamais identifiées de manière certaine tant les obstacles à la reconstitution sont nombreux. Mais nous pouvons déduire de nos sources le récit qui le fit naître et le sous-tendit : un discours des contre-espions français projeté dans une accusation secrète, faite de bric et de broc, profondément malhonnête et réactionnaire. Destiné à compenser l'absence de preuves, ce dossier voulait provoquer un effet de scandale en révulsant les juges, choqués par le réseau d'espionnage auquel les services français accusaient Dreyfus de participer, la condamnation pouvait devenir plus facile à arracher. Le dossier secret constituait surtout une expression brutale des croyances ultranationalistes et xénophobes du contre-espionnage français.

Schwartzkoppen et Panizzardi correspondaient certes à l'image de l'aristocrate décadent en quête de plaisirs qui tendait à s'imposer comme une des deux figures de l'homosexuel à la fin du siècle - l'autre était celle du jeune homme flamboyant et efféminé issu des milieux populaires, pouvant faire commerce de son corps. À l'image d'un Jean Lorrain surnommé « le fanfaron du vice », ou d'un Robert de Montesquiou, modèle de Des Esseintes et de Charlus, ils s'adonnaient au luxe et aux loisirs, transgressaient la morale bourgeoise et

jouaient de la porosité des identités masculine et féminine. À la différence de ces derniers cependant, Schwartzkoppen et Panizzardi souhaitaient que la nature de leur relation demeure secrète.

La nature de cette relation ne répondait pas aux clichés sur l'homosexualité en vigueur à l'époque. La durée de la liaison entre les deux hommes fut exceptionnelle : elle avait vraisemblablement débuté au printemps 1893, alors qu'ils coopéraient depuis déjà plusieurs mois, et resta très étroite jusqu'au mois de novembre 1896. De plus, leur relation semble avoir été symétrique. Alexandrine et Maximilienne - comme ils aimaient à se surnommer - échangeaient parfois leur identité. Cette féminisation des prénoms était certes un jeu classique avec les codes de l'époque qui voulaient que le couple homosexuel reproduise la division des rôles du couple bourgeois. Mais les deux prénoms s'interchangeaient : Alexandre Panizzardi signait « Alexandrine » mais très souvent aussi « Maximilienne ». Schwartzkoppen, lui-même, signait « Alexandrine », en particulier dans le document dit « Ce canaille de D. » au centre du dossier secret que l'on présentera plus loin. Les rôles du code victorien, l'efféminé « passif », le viril « actif » ne furent donc jamais fixés entre eux.

Il est vrai que Panizzardi avait l'habitude d'accompagner ses lettres de petits cadeaux (un paquet de confettis, une boîte de biscuits italiens bons à tremper dans le café...), attentions généralement considérées comme féminines. La relation n'était sans doute pas strictement égalitaire. Dans une de ses lettres l'Italien attribuait à Schwartzkoppen le rôle de « grand bourreur », et à lui-même celui de « bourreur de 2nd classe ». Mais, ailleurs, Schwartzkoppen est aussi « *ma belle petite* » et « *mon petit chien vert* » (...) L'Italien s'adressait donc volontiers à son amant en l'appelant « *mon cher petit chien vert* » ou l'encourageait à faire le beau, mêlant quelquefois valorisation de la virilité et ironie à l'égard de leur fonction (« *mon cher petit chien de guerre* »). Autre écart par rapport aux clichés de l'époque, la relation était bisexuelle et non homosexuelle, puisque Schwartzkoppen entretenait en même temps une relation avec Hermance de Weede (...). Certains passages suggèrent le dépit amoureux ou la jalousie, mais le ton est plutôt à l'acceptation résignée du côté de l'attaché italien « *Mon chéri, il se peut que ce soir vers 7 heures tu puisses voir madame Pantalomerie et alors tu pourras pas te trouver au rendez-vous pour m'embrasser* », écrit Panizzardi, qui s'inquiète aussi « *est ce que je suis toujours ton Alexandrine ?* ». L'Italien conclut même l'une de ses lettres par ce conseil : « ne bourrer (sic) pas trop ».

Ainsi reconstituée, l'accusation secrète rend le procès Dreyfus de 1894 étonnamment similaire à un procès médiéval pour hérésie. La ressemblance tient d'abord à la procédure. Dans les deux cas, le contenu indicible de l'accusation (le *nefandum* ou l'ensemble des actes innommables dont on accable l'accusé) imposait la forme donnée au procès : la procédure extraordinaire. Le passage aux aveux qui était attendu par les inquisiteurs-il s'agissait de faire reconnaître à l'accusé les éléments de preuve que l'on avait rassemblés contre lui, de lui faire admettre le *nefandum* par tous les moyens- ne put être obtenu dans le procès Dreyfus. À la procédure extraordinaire de la torture, devenue impossible, se substituèrent le huis clos et, surtout, la communication secrète du dossier lors du délibéré. Se trouvait ainsi créé un lieu de production et de discussion possibles de l'inacceptable qui plaçait l'accusé hors du droit. Une étonnante similitude de contenu existe également : ce qui était considéré, à partir du Xe siècle, comme contre nature - la sodomie, progressivement assimilée au Moyen Âge à l'hérésie- rappelait étrangement les charges officieuses dont les militaires semblent avoir voulu accuser le capitaine. C'est donc bien une structure accusatoire digne de l'Inquisition médiévale qui pesait sur Dreyfus, juif, traître et lié à des sodomites.

Cette

accusation complexe sur le secret de laquelle veillaient jalousement les militaires perça malgré eux à plusieurs reprises durant l'Affaire. Mais les références à l'aspect le plus sulfureux du contenu non officiel de l'accusation -sexuel et homosexuel- restèrent extraordinairement rares et vagues. C'est ainsi sous une forme extrêmement allusive que Zola évoqua une histoire de « *petites femmes* » dans « *J'accuse* » :

« Pour justifier la condamnation, on affirme aujourd'hui l'existence d'une pièce secrète, accablante, la pièce qu'on ne peut montrer, qui légitime tout, devant laquelle nous devons nous incliner, le bon Dieu invisible et inconnaissable ! Je la nie, cette pièce, je la nie de toute ma puissance ! Une pièce ridicule, oui peut-être la pièce où il est question de petites femmes et où il est parlé d'un certain D... qui devient trop exigeant : quelque mari sans doute trouvant qu'on ne lui payait pas sa femme assez cher. Mais une pièce intéressant la défense nationale, qu'on ne saurait produire sans que la guerre fût déclarée demain, non, non ! C'est un mensonge ! »

L'écrivain développa l'idée d'un entrelacement entre homosexualité (cette fois-ci explicitement nommée), judaïsme et trahison dans son roman *Vérité*, le troisième des *Quatre Évangiles* publiés à titre posthume en 1903. Mais cette révélation allusive et sous forme romancée resta isolée. Comment ne pas s'étonner du silence des contemporains ? Pourquoi adversaires et défenseurs de Dreyfus s'accordèrent-ils sur la nécessité de

dissimuler la dimension homosexuelle de l'accusation ? Ce fut d'abord une question de décence. Comme le rappela l'enquêteur Cuignet en 1904, « *il y a des choses qu'on ne peut pas étaler* ». Les militaires avaient aussi leurs propres raisons d'être discrets : révéler publiquement la présence des pièces homosexuelles aurait compromis le système d'espionnage qu'ils avaient réussi à mettre en place dans les ambassades. Mais ce sont sans doute surtout des raisons diplomatiques qui firent du secret un impératif absolu, même pour les partisans de Dreyfus. La dépêche d'Ems avait déclenché la guerre de 1870, l'affaire Schnaebelé était encore dans les mémoires. La mise en cause publique de l'honneur de deux officiers pouvait avoir de graves conséquences pour les relations entre l'Allemagne et la France.

Julie Clarini

L'Express, 17 octobre 2012

Dreyfus Affaire de mœurs ?

Le capitaine aurait-il été aussi la victime collatérale d'une liaison entre les attachés militaires allemand et italien ? Une nouvelle thèse déjà contestée dans un dossier sans fin.

C'est une petite bombe dans le milieu très fermé des spécialistes de l'affaire Dreyfus. Condamné en raison de ses origines juives, le capitaine alsacien aurait également été victime de préjugés homophobes. Les auteurs de cette nouvelle thèse ? Un trio de chercheurs, Pierre Gervais, Pauline Peretz et Pierre Stutin, auteurs du *Dossier secret de l'affaire Dreyfus*. L'ouvrage ne relève pas du genre complotiste, mais de l'exégèse du « dossier secret », cette fameuse liasse de documents illégalement transmis aux juges militaires lors du procès d'Alfred Dreyfus pour haute trahison.

La hantise des « pédérastes » et des « invertis »

Automne 1894 . Le capitaine Dreyfus 35 ans, est arrêté sur la base d'une correspondance entre l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne, Schartzkoppen, et son alter ego de l'ambassade d'Italie, Panizzardi. De cet échange de lettres, subtilisées par les services du contre-espionnage français, il ressort qu'un traître se cache à l'état-major. En

l'absence de pistes sérieuses, et sous la pression du ministre de la Guerre, les soupçons se portent sur Dreyfus. Sa qualité de juif n'en fait-elle pas un coupable idéal aux yeux des enquêteurs militaires, nourris de préjugés antisémites ?

Jusqu'ici, rien de neuf. Les archives dévoilent pourtant une autre dimension la hantise des « pédérastes » et des « invertis ». Car les deux attachés militaires étrangers, Schartzkoppen et Panizzardi, n'échangent pas seulement des renseignements sur les mouvements de troupes de l'armée Française. Ils sont amants, et partagent aussi des confidences sur l'oreiller. Liaison charnelle et passionnée, comme en témoignent certains passages de leur correspondance, dérobée par les services français « Mon beau bourreur J'ai bien joui et je vous fais la restitution de trois pièces »

Dreyfus ne fut jamais présenté par ses accusateurs comme un homosexuel. Mais ses prétendues accointances avec un réseau d'espions « cosmopolites » aux mœurs « contre nature » auraient fortement joué en sa défaveur. La haine et la peur des homosexuels étaient en effet répandues à l'état-major. Les pièces secrètes communiquées aux juges militaires seraient ainsi « structurées autour d'un discours idéologique mêlant xénophobie, homophobie, antisémitisme et paranoïa sécuritaire ». Les limiers du contre-espionnage français auraient sournoisement monté en épingle les éléments érotiques de la correspondance Schartzkoppen Panizzardi. Leur but ? Susciter l'écœurement chez les officiers chargés de juger Dreyfus. Interprétation séduisante. Mais dénuée de tout fondement, selon Vincent Duclert et Philippe Oriol, deux spécialistes de l'Affaire, qui réagissent dans la dernière livraison du magazine *L'Histoire*. Pour eux, les auteurs se contentent d'approximations et opèrent une lecture fantaisiste des archives. Car il est impossible de reconstituer le dossier secret original, transmis à huis clos aux juges du conseil de guerre en 1894.

À chaque rebondissement de l'Affaire, en effet, ce montage documentaire connaîtra des ajouts successifs et circulera entre différents services, jusqu'à accoucher d'un « monstre » composé de faux et de pièces détournées. Il est vrai que, malgré un faisceau de présomptions plutôt convaincantes, les auteurs du Dossier secret n'administrent jamais la preuve définitive de leur démonstration. Reste une analyse passionnante de cet imaginaire fin de siècle entrelaçant fantasmes sexuels, hantise de l'espionnage, haines de race et haines

de classe. Sans cette toile de fond digne de Jean Lorrain et de son esthétisme déliquescents, on ne peut pas comprendre l'affaire Dreyfus.

Grégoire Kauffmann

L'Histoire n° 380, octobre 2012

De quoi Dreyfus était-il vraiment accusé ?

Pour emporter la condamnation de Dreyfus en 1894, un « dossier secret » avait été constitué à l'intention des juges. Que contenait-il ? Sur quoi reposaient les accusations contre le capitaine ? Par Pierre Gervais, Pauline Peretz, Pierre Stutin.

L'affaire Dreyfus commença lorsqu'arriva, dans les bureaux des services de renseignements français, sans doute le 27 septembre 1894, une lettre non signée, subtilisée à l'ambassade d'Allemagne par un agent français. Baptisée d'abord « lettre-missive » avant d'être appelée « bordereau » à partir de 1898, celle-ci semblait indiquer qu'un officier français transmettait des renseignements confidentiels à l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris, Maximilian von Schwartzkoppen. Sur la base d'une ressemblance d'écriture, la « Section de statistique », nom officiel du bureau en charge de l'espionnage et du contre-espionnage à l'état-major du ministère de la Guerre, voulut voir dans cette offre de trahison une proposition du capitaine Dreyfus, artilleur, officier stagiaire à l'état-major, et juif. Usant de termes techniques de manière incorrecte, la lettre-missive ne pouvait avoir été écrite par un artilleur. En outre, elle faisait référence à une mission (un « départ en manœuvres ») que l'on ne pouvait attribuer à Dreyfus qui en avait été dispensé, comme tous les officiers stagiaires en 1894. Mais les enquêteurs étaient, pour la plupart, antisémites, et Dreyfus faisait un coupable idéal ; ils s'accrochèrent donc à leur certitude.

Arrêté le 15 octobre, le capitaine nia farouchement avoir trahi, et aucun indice ne put être invoqué contre lui. Le ministre de la Guerre, Auguste Mercier, décida pourtant de faire passer l'homme qu'il tenait pour suspect en jugement. La peur de la réaction de l'opinion si l'accusation était retirée, en particulier de la presse nationaliste qui se déchaînait contre le « traître Dreyfus », et un antisémitisme communément partagé dans la haute hiérarchie

militaire jouèrent probablement leur rôle. Mercier avait peut-être aussi été influencé par des documents secrets réunis par le colonel Sandherr, chef de la Section, et censés accuser Dreyfus.

Un dossier à charge Mercier et Sandherr décidèrent d'utiliser ces documents pour constituer, à l'intention des juges du conseil de guerre de Paris, un dossier à charge contre le capitaine : il devait permettre de lever les doutes éventuels du tribunal. Ce dossier contenait entre trois et dix à douze pièces.

Il fut communiqué aux juges au moment de la délibération, mais à l'insu de l'accusé et de l'avocat de la défense, d'où son nom de « dossier secret ». Discuté uniquement par les juges, le dossier secret constituait une énormité légale. Il s'inscrivait cependant dans un processus, en cours depuis plusieurs années, de subordination de la justice au pouvoir militaire. Depuis le début des années 1890, en effet, les officiers de renseignements avaient pris l'habitude d'exercer des pressions sur les juges. Comme l'ont noté les historiens de l'Affaire (à commencer par Joseph Reinach, puis Marcel Thomas dans une étude publiée en 1961 qui fait encore autorité, cf. Pour en savoir plus, p. 101), la production de ces pièces semble avoir été décisive pour l'issue du procès de 1894. Celui-ci se déroula à huis clos. Mais nous savons, notamment par le témoignage du capitaine Martin Freystätter, unique juge de 1894 à fournir un témoignage fiable, qu'il tourna à l'avantage de Dreyfus. Le capitaine fit preuve d'une impressionnante combativité. Après la réouverture de la procédure judiciaire en 1898, Freystätter confia que ce fut sur la base d'une des pièces du dossier secret, « Ce canaille de D. », que le capitaine fut condamné, le 22 décembre 1894, pour haute trahison. Dreyfus fut dégradé le 5 janvier 1895 dans la cour de l'École militaire, puis expédié à l'île de Ré, avant d'être envoyé au bagne de l'île du Diable, en Guyane.

Dès la mi-janvier, Mathieu Dreyfus, le frère de l'accusé, apprit par l'intermédiaire du docteur Gibert, ami du président Félix Faure, que le capitaine avait été condamné sur la base d'une pièce secrète fournie aux juges à l'insu de la défense et de l'accusé. Il fallut toutefois attendre le 15 septembre 1896 et un article du journal L'Éclair pour que le grand public fût informé de la forfaiture. Les militaires eux-mêmes étaient à l'origine de cette révélation : il s'agissait, par la divulgation des « preuves » accablant Dreyfus, de faire taire les doutes sur sa culpabilité. En effet, en août 1896, le lieutenant-colonel Picquart, chef des

services secrets depuis 1895, avait découvert le véritable auteur du bordereau : un officier de troupe appauvri et escroc, Ferdinand Walsin Esterhazy. Picquart était depuis devenu un ardent défenseur du capitaine.

Une fois l'existence du dossier secret révélée, la révision tenait son motif juridique. Après une longue bataille légale, la Cour de cassation invoqua ce motif pour, en 1899, casser la première condamnation de Dreyfus. Décisif pour la condamnation de Dreyfus en 1894, le dossier secret le fut donc également dans le processus de révision entamé à partir de 1897. Mais que contenait-il ? Quel échafaudage documentaire les militaires avaient-ils imaginé pour compromettre un innocent, dont ils étaient persuadés qu'il était coupable de trahison pour l'Allemagne ? Que contenait le dossier secret ? En dépit du rôle clé que joua le dossier secret dans le déclenchement de l'Affaire, sa composition reste mal connue. La raison principale en est qu'il ne demeura pas longtemps dans son état originel.

Après la révélation de son existence en 1896, les militaires, décidés à dissimuler l'erreur qu'ils avaient faite dans l'identification de l'auteur du bordereau, limogèrent Picquart et nommèrent le commandant Henry à la tête de la Section de statistique. Avec la complicité du sous-chef d'état-major Charles-Arthur Gonse, celui-ci adjoignit au dossier une série de faux, parmi lesquels le « faux Henry », une pièce prétendument saisie à l'ambassade d'Allemagne qui citait Dreyfus en toutes lettres. En 1897, ce dossier maquillé atteignait déjà une quarantaine de pièces ; à l'automne 1898, lorsque la révision commença, c'est un ensemble de près de 500 documents qui fut présenté à la Cour de cassation. C'est ce dossier élargi, perdu pendant un temps, qui fut analysé par Marcel Thomas au début des années 1960. Il n'avait alors plus grand-chose à voir avec celui de 1894. Il est aujourd'hui conservé sous le nom de « Dossier secret de l'affaire Dreyfus » au Service historique de la défense à Vincennes (SHD). À partir de la publication de l'Histoire de l'affaire Dreyfus par Joseph Reinach en 1901, les historiens privilégièrent une version du contenu du dossier de 1894. Cette description était tirée d'un des premiers témoignages publics du lieutenant-colonel Picquart, donné en septembre 1898. Se seraient trouvés dans le dossier secret : 1) des notes manuscrites de Schwartzkoppen, qu'on appelle le « memento » ; 2) une lettre de l'attaché militaire italien Alessandro Panizzardi à ce dernier, dite « lettre Davignon » ; 3) la pièce « Ce canaille de D. » ; 4) deux rapports d'un agent de la Section de statistique, François

Guénée ; 5) le tout accompagné d'un commentaire de Du Paty de Clam, l'enquêteur mandaté par Mercier en 1894.

Une version de ce commentaire fut remise par son auteur à la Cour de cassation en 1904. Elle confirmait le témoignage de Picquart, mais faisait aussi référence à des versions tardives des rapports Guénée, seules à subsister aujourd'hui. Ces rapports contiennent des propos inventés, prêtés à un attaché militaire espagnol agent des Français, et censés accuser Dreyfus. Ces accusations ne sont mentionnées ni par Freystätter, ni par Picquart dans leurs premiers témoignages ; elles ne pouvaient donc exister dans les rapports d'origine utilisés en 1894, et les versions actuelles sont de ce fait certainement des faux tardifs, sans doute de 1897 ou 1898. Le commentaire fourni en 1904 est par conséquent, lui aussi, une fabrication tardive et suspecte. La description de Picquart fut adoptée lors du procès en révision qui réhabilita Dreyfus entre 1904 et 1906, et ne fut jamais remise en cause. La Cour releva la contradiction entre le commentaire de 1904 et les déclarations faites par les autres témoins sur les rapports Guénée, mais n'en conclut rien. La priorité des historiens et des juristes contemporains de l'Affaire avait été d'établir l'innocence du capitaine ; ils n'avaient donc accordé, dans leur enquête, qu'un rôle secondaire au contenu exact de l'accusation de 1894. Les historiens qui leur succédèrent abordèrent l'affaire Dreyfus par d'autres biais (judiciaire, intellectuel, social...) qui les dispensèrent de la reconstitution laborieuse du dossier secret.

Cette reconstitution peut être tentée à partir de trois sources : d'abord les comptes rendus, publiés in extenso, des témoignages de nombreux acteurs militaires lors des procès ; ensuite les documents issus de la procédure judiciaire conservés aux Archives nationales (fonds BB19) ; enfin les traces d'archives subsistant dans le carton « Dossier secret de l'affaire Dreyfus » conservé à Vincennes (SHD 4J118). Aucune de ces sources n'est sans défaut, et l'autorité ou l'identité des personnes dont elles émanèrent, ainsi que le moment où elles intervinrent dans la procédure leur confèrent des valeurs inégales. D'abord, donc, les témoignages des acteurs militaires recueillis lors des différents procès. Ils sont loin d'être comparables. Les témoins parties prenantes de l'accusation de 1894 et ayant collaboré à la confection puis à l'utilisation du dossier secret (le ministre Mercier, le chef d'état-major de Boisdeffre, le général Gonse, le commandant Henry, l'enquêteur du Paty de Clam) mentirent sous serment à de nombreuses reprises : leur témoignage ne vaut donc que s'il est corroboré. Quant aux deux seuls militaires favorables à Dreyfus qui virent le dossier secret

et acceptèrent d'en parler par la suite, Martin Freystätter et le lieutenant-colonel Picquart, ils produisirent des témoignages contradictoires sur des points essentiels. Nous l'avons dit, Picquart affirma que le dossier qu'il avait découvert en 1896 était composé du « memento », de la « lettre Davignon », de « Ce canaille de D. » et des deux rapports Guénée. Cette description comportait quelques incertitudes, jamais levées, sur la présence ou non des rapports. Freystätter, lui, affirma toujours avoir vu un dossier très différent, composé de trois pièces seulement dont un faux télégramme accusateur pour Dreyfus fabriqué par les militaires. Mais son témoignage, peu conciliable avec celui de Picquart et vague sur certains points, fut assez vite oublié.

Deuxième source susceptible de nous aider à reconstituer le dossier secret de 1894 : les documents réunis pour la Cour de cassation. Ils ne sont pas plus concluants. En 1904, le capitaine Targe fut mandaté comme enquêteur par le général André, ministre de la Guerre, pour répondre à la nouvelle demande de révision déposée par les avocats de Dreyfus. Il se saisit de toutes les pièces ayant trait de près ou de loin à l'affaire Dreyfus qu'il put trouver dans les différents services du ministère. Cet amas de documents fut mis à la disposition de la Cour ; il est aujourd'hui consultable aux Archives nationales. Ce fonds contient des traces des différentes versions élaborées par les militaires pour tenter de perdre Dreyfus en 1897 et 1898, et surtout une version dite « D », présentée en 1904 par Targe aux magistrats comme « le » dossier secret, qui recoupe très imparfaitement la version officielle.

Troisième source, enfin : le carton « Dossier secret de l'affaire Dreyfus » conservé à Vincennes. Il contient bien sûr des pièces du dossier secret d'origine, mais celles-ci ont été reclassées à plusieurs reprises, et surchargées de numérotations qui se superposent et se contredisent. Toutes ces pièces, déposées à la Cour de cassation à la fin de 1898, comportent, indiquée au crayon bleu, la cote qui leur fut alors attribuée, ainsi qu'une numérotation intermédiaire de juin 1898, paraphée « A. G. » par son auteur, Charles-Arthur Gonse. Le dossier compte au moins huit numérotations différentes, plus ou moins superposées les unes aux autres. L'une de ces numérotations est particulièrement notable, car elle se retrouve sur quatre des cinq pièces considérées comme faisant partie du dossier secret dans la version canonique. Toujours à la plume rouge et de la forme « n° X », toujours portée sur le document original, elle se distingue facilement des autres numérotations partielles trouvées dans le dossier : celles-ci sont en effet presque toujours

portées à la plume noire ou au crayon bleu ou rouge. Cette numérotation à la plume rouge pourrait être celle du dossier d'origine ; elle a pu être réalisée peu avant le conseil de guerre de 1894, et en tout cas date assurément d'avant l'automne 1896. En effet, aucune des pièces de 1896 ou postérieures à cette date certainement présentes dans le dossier ne porte de tels numéros.

Des pièces citées en 1894, seule la « lettre Davignon » ne porte pas cette numérotation, mais, endommagée, elle a pu la perdre. Dans ce petit corpus que l'on pourrait appeler « plume rouge », « Ce canaille de D. » est coté « n° 3 » et le memento « n° 4 ». Les deux faux rapports de l'agent français Guénée sont, eux, numérotés « n° 5 » et « n° 6 ». Que ces faux, fabriqués après 1896 mais censés dater de 1894 et avoir appartenu au dossier d'origine présenté au conseil de guerre, aient été numérotés à la plume rouge prouve qu'au moment de leur fabrication cette numérotation constituait un gage d'authenticité. Le corpus plume rouge contient également cinq lettres envoyées par l'attaché militaire italien à Paris, Alessandro Panizzardi, à son collègue allemand, Maximilian von Schwartzkoppen, révélant que les deux hommes collaboraient comme espions, mais qu'ils étaient aussi amants – deux au moins de ces lettres étaient d'ailleurs explicitement érotiques. Enfin, un billet de Panizzardi à son ambassadeur, daté du 2 novembre 1894, révèle sa perplexité lors de l'annonce par les journaux de l'arrestation de Dreyfus. Ce corpus d'une dizaine de pièces, plus large que la reconstitution canonique du dossier secret d'origine, a pu être utilisé pour convaincre le ministre de mettre Dreyfus en accusation, pour emporter la conviction des juges du conseil de guerre en décembre 1894, et l'a certainement été pour faire taire les sceptiques dans les années 1896-1897. Le corpus numéroté à la plume rouge constitue un ensemble cohérent, centré sur le couple des attachés militaires allemand et italien, et leurs activités d'espions et d'amants. Il est conciliable avec la description que fit Picquart du dossier secret, puisque le lieutenant-colonel admit toujours avoir laissé de côté certaines pièces du dossier. Il est repris en partie dans le dossier « D1 » retrouvé au ministère de la Guerre en 1904. Mais il ne recoupe pas le témoignage de Freystätter : un doute subsiste donc. Un milieu cosmopolite sexuellement transgressif. Il est malheureusement impossible de déterminer quelle est la « vraie » version parmi la demi-douzaine de narrations de l'accusation de 1894 révélées par ces sources. Mais, comme les médiévistes confrontés à de multiples manuscrits d'une même œuvre disparue, nous pouvons regrouper ces récits en

familles, sur la base de leurs points communs et de leurs généalogies. En croisant ces récits, il devient possible de proposer un tableau des grandes lignes de l'accusation, fondé sur les pièces communes aux versions les plus fiables.

Ainsi reconstituée, l'accusation secrète de décembre 1894 reposait sur trois ensembles de pièces, que l'on retrouve dans toutes les versions survivantes du dossier d'origine, à l'exception de celle fournie par les militaires en 1897-1898 à l'occasion du procès en révision. Venaient d'abord une ou plusieurs pièces principales, centrées sur la capacité du couple d'espions Schwartzkoppen-Panizzardi à pénétrer les secrets du ministère de la Guerre, en obtenant en particulier des documents cartographiques ; parmi elles, la plupart des pièces généralement citées par les historiens, dont « Ce canaille de D. » et le memento. Un deuxième type de pièces, dont la « lettre Davignon » est le prototype, mettait l'accent sur les liens plus ou moins dissimulés de sociabilité entre attachés militaires. Plusieurs versions impliquaient, outre l'Allemand et l'Italien, des Espagnols et des Américains, voire les attachés autrichien, anglais et russe. La description de ce cercle d'attachés comportait toujours une dimension de transgression sexuelle, puisqu'elle mettait au jour l'homosexualité unissant l'Allemand et l'Italien, ainsi que, dans certaines versions, des relations adultères avec des femmes du monde. Enfin, plusieurs versions incluaient au moins une pièce portant sur la réaction de Panizzardi à l'arrestation de Dreyfus début novembre 1894.

L'accusation d'espionnage en faveur de l'Allemagne, centrale dans le bordereau, devenait donc un élément secondaire d'une accusation plus large, dans laquelle étaient surtout mises en avant les activités des attachés militaires étrangers en poste à Paris, qu'elles soient d'espionnage ou sociales et sexuelles.

Les militaires français cherchèrent à faire entrer Dreyfus de force au sein de ce puzzle documentaire, centré sur le milieu des attachés : cette opération permettait de relier leurs préjugés antisémites au moralisme étroit et à l'hostilité xénophobe avec lesquels ils considéraient la vie sexuelle et professionnelle de leurs adversaires. À leurs yeux, un juif était naturellement coupable de « cosmopolitisme » et de loyauté douteuse ; sa complicité avec ce qu'ils décrivaient souvent comme une « société cosmopolite » sexuellement transgressive et dangereuse pour la sécurité nationale qui sévissait à Paris pour le compte

des puissances étrangères allait presque de soi. C'est en tenant compte de cette croisade moralisatrice, xénophobe et antisémite menée par les services secrets français que l'on peut comprendre l'accusation secrète contre Dreyfus : elle en constitue l'arrière-plan. Au sommet de leur puissance en 1894, les accusateurs du capitaine avaient construit un redoutable appareil de contrôle politique, par lequel la haute hiérarchie du renseignement militaire s'était peu à peu affranchie des règles de l'État de droit. La reconstitution du dossier secret de l'affaire Dreyfus permet de saisir les ressorts idéologiques de cette dérive, et de comprendre à quel point il était vital que la République y mît un terme.

Décryptage

C'est en 2006 que Pauline Peretz et Pierre Gervais ont commencé à travailler sur le « dossier secret » de l'affaire Dreyfus – rejoints en 2008 par Pierre Stutin. Tous trois souhaitent évaluer les charges de mauvaises mœurs associées à l'accusation contre Dreyfus, étayées par les documents préparés pour les juges de 1894, et jusque-là peu relevées par les historiens français de l'Affaire – à la différence des chercheurs américains. Ils avaient d'autre part l'ambition, à travers un travail archivistique minutieux, de reconstituer les différentes strates du « dossier secret » et ainsi de retrouver le dossier originel. Ils publient le résultat de leurs recherches dans un livre à paraître en octobre chez Alma : *Le Dossier secret de l'affaire Dreyfus*. Un débat sur le « dossier secret » se tiendra à Blois, dans le cadre des Rendez-vous, le samedi 20 octobre à 11 h 30, avec Vincent Duclert, Pierre Gervais, Pauline Peretz et Pierre Stutin.

Le Nouvel Economiste, 20 septembre 2012

On croyait tout connaître de l'affaire Dreyfus. Pourtant, on n'en a jamais analysé méthodiquement la pièce centrale le "dossier secret" que le contre espionnage français - la Section de statistiques - constitua pour le transmettre aux seuls juges en le cachant à la défense. Violant le droit, la Section augmentera régulièrement son "dossier" de pièces incohérentes et de faux.

S'inspirant des méthodes mises au point par les médiévistes pour l'étude de l'Inquisition, Pauline Peretz, Pierre Gervais et Pierre Stutin ont rouvert les archives militaires de Vincennes. Ils ont examiné les papiers, les écritures, les encres.

[Extraits]

Le Monde Supplément Livres, 24 août 2012

Crises tous azimuts

L'heure est à la crise, ou plutôt aux crises, en rafales.

À gauche toute !

Parce que la gauche française ne serait pas ce qu'elle est sans l'affaire Dreyfus, les éditions Alma sortent *Le Dossier secret de l'affaire Dreyfus*, nouveau regard sur les archives posé par Pauline Peretz, Pierre Gervais et Pierre Stutin. Cet intérêt pour l'histoire signifie-t-il que les idéaux d'émancipation portés par la gauche appartiennent désormais au passé ? [...]

Julie Clarini

Internet

France-Israel.org, 1^{er} juillet 2013

Le dossier secret de l'affaire Dreyfus par Pierre Gervais, Pauline Peretz, Pierre Stutin

Les faits. Le 15 octobre 1894, on arrête le capitaine Alfred Dreyfus. Il aurait livré des renseignements à l'attaché militaire allemand, Maximilian von Schwartzkoppen. Seule preuve : une ressemblance, très incertaine, entre l'écriture du capitaine et celle d'un bordereau dérobé par la Section de statistiques, le contre-espionnage français. Dreyfus est aussitôt condamné. Puis réhabilité en 1906. Pour accabler Dreyfus, la Section de statistiques constitue – en violation du droit – un « dossier secret » connu des seuls juges et caché à la défense. Au nom de la raison d'État, la Section l'augmentera régulièrement de pièces incohérentes et de faux jusqu'à ce que ses manipulations soient démasquées.

Le « dossier secret » restait à découvrir. Pour la première fois, des chercheurs le reconstituent et, plus encore, s'intéressent à sa fabrication. S'inspirant des méthodes mises au point par les médiévistes pour l'étude des procès et des archives sensibles, nos trois auteurs ont reconstitué aux archives militaires de Vincennes, le travail réalisé au fil des ans par les accusateurs obsessionnels de Dreyfus. Les auteurs révèlent le fonctionnement et l'idéologie de ce petit groupe qui a su s'affranchir de tout contrôle au nom de la raison d'État. La Section étend son emprise, non seulement dans l'armée, mais jusque chez les décisionnaires politiques, entretenant une paranoïa de la subversion et se donnant pour mission de purifier la France du cosmopolitisme corrompue. À la xénophobie des hommes de la Section s'ajoute l'antisémitisme et la haine des « mœurs dissolues ». À ce titre, les responsables de la Section sont aveuglés par la liaison homosexuelle passionnée de l'attaché militaire allemand (Schwartzkoppen) et de l'attaché militaire italien (Panizzardi).

Si l'on a, depuis longtemps, mis en valeur le rôle de l'antisémitisme dans la mise en accusation de Dreyfus, on n'avait jamais démontré l'importance du fantasme homophobe. Pierre Gervais, Pauline Peretz et Pierre Stutin prouvent que les hommes de la Section reproduisent inconsciemment la vieille triade de l'Inquisition finissante, selon laquelle tout traître est nécessairement hérétique et sexuellement déviant. La correspondance des deux attachés militaires désignait leur informateur par une simple initiale : « D. » La Section trouva parmi les officiers d'état-major, soupçonnés d'être la source des fuites, plusieurs « D. » Ils choisirent Dreyfus, car pour eux seul un Juif pouvait se trouver en accord parfait avec un milieu de traîtres cosmopolites aux pratiques sexuelles jugées déviantes.

La Cause Littéraire, 16 mai 2013

Au travers des sorties de livres d'enquêtes historiques surgissent souvent des œuvres plutôt discrètes, qui méritent cependant de se voir élogieusement saluées. Une belle association d'auteurs, celle de Pierre Gervais, Pauline Peretz et Pierre Stutin fournira ici l'occasion d'un assez exemplaire cas d'espèce. Vif, précis, efficace et pertinent, leur commun *Dossier secret de l'Affaire Dreyfus* inspirera sans guère de doute au lecteur un rapide et passionnant intérêt. Peu dire serait alors que, sous ce titre, leur travail embrassât l'un des plus délicats sujets. S'immiscer à nouveau dans un épisode historique expurgé de ses zones d'ombres

majeures (comme on aurait pu le croire) aurait en effet exigé de quiconque un apport suffisamment novateur.

Après les travaux monumentaux dédiés au « cas *Dreyfus* » par Marcel Thomas en 1961, Jean-Denis Bredin en 1981 ou encore Vincent Duclert en 2006 (ne parlons pas de Reinach pour 1901), fallait-il de la sorte aux co-auteurs de cette entreprise ne point se risquer aux faux-pas de la redite ou même du plagiat. Que restait-il alors à dire sur cette chronique militaro-judiciaire, ayant autrefois déchaîné la passion politico-médiatique, qui ne fût déjà précisée par une séculaire et exhaustive collecte d'informations ?

Décortiquer pièce à pièce et le plus attentivement sur cette question les documents du Service Historique de la Défense et ceux détenus par les Archives nationales indiquera alors la voie judiciaire empruntée cette fois par nos trois chercheurs. De leur démarche savamment menée, attendrait-on avidement de tonitruantes révélations ou découvertes que l'on s'en trouverait frustré ou déçu. Au contraire de telles attentes mais grâce aux consultations entrevues, nos trois enquêteurs se seront plutôt fixé de dévoiler ce qu'ils auront observé de la matière accusatoire du procès autrefois instruit à charge contre le célèbre officier. La perspicacité conjuguée de nos détectives aboutira donc, de façon inédite et sous cet angle d'un retour aux sources, à la reconstitution minutieuse et éclaircissante de l'agencement initial des griefs retenus contre Alfred Dreyfus (1894). Déplorablement perdu dans la sombre mêlée juridique d'époque, le contenu primitif et présomptif de l'accablant dossier se révélera ainsi, au final et sous ce second regard, étonnamment peu consistant. Par voie de conséquence, l'étude systématique et approfondie des éléments du dossier secret de l'Affaire (grâce à une méthode éprouvée ailleurs) aura très largement attiré les rapporteurs de ces dissections dans un dépeint sociologique et contextuel richement reproduit. De cet éloquent et lumineux tableau remontera alors la performance de leurs travaux réunis.

« *Ci-joint 12 plans directeurs de Nice que ce canaille de D. m'a donné pour vous...* » (sic) (fac-similé p. 111). On le savait depuis longtemps, la désignation de Dreyfus sous l'initiale simple que mentionnait ce message, estimée « accusatrice » au sein d'une lettre-bordereau « dérobée à l'ambassade d'Italie » (p.110), fut bien le détonateur de toute l'instruction judiciaire et militaire intentée contre lui pendant douze longues années (de 1894 à 1906). Selon ce que nous rapporte aujourd'hui le dossier secret de l'Affaire Dreyfus, le plus déconcertant réside ainsi dans ce que cette incertaine reconnaissance constitua finalement

de bout en bout l'élément décisif ayant permis d'incriminer le capitaine Juif, en faisant de lui le traître approprié et démasqué au renseignement de l'étranger. Les autres pièces progressivement versées au dit « dossier », à savoir les accusations complémentaires ou soi-disant corroborantes ne seraient à terme – tout comme on avait pu d'ailleurs le soupçonner – plus qu'un assez vaste montage fallacieusement édifié contre l'infortuné polytechnicien. Un dossier secret, constitué de « *pièces de comparaisons* » (p. 250) suggérant la raison supérieure d'État, imposa si bien d'entrée la réunion à huis clos d'une juridiction militaire. L'élaboration du réquisitoire échoirait de la sorte au très douteux staff de hauts militaires français rapprochés du Ministère de la Guerre. Ceux-là se verraient sans tarder aussi peu dédaigneux de forfaitures que de mensonges, en même temps que fort imprégnés d'idéologie antirépublicaine. Le vers était ainsi dans la pomme !

Tout à ce stade commence alors ce formidable travail de dépistage mené par nos trois historiens qui livrent successivement les noms et fonctions diverses de tous ces beaux acteurs, autoproclamés gardiens de l'ordre moral mais indépendamment de l'idéal porté par la République. Beaucoup étaient cependant affectés aux postes-clés de la sécurité nationale. Sous le contrôle direct du ministre Mercier mais doté d'une autonomie d'orientation ahurissante, ce singulier service du contre-espionnage français dénommé « Section de statistiques » divulguera ainsi l'étendue redoutable de son influence. La partie du chapitre 1, où nos auteurs consacrent à ce département un vigoureux exposé, propose alors ce titre sans équivoque (p. 33) : « *Un pouvoir en marge de l'État républicain* ». Au sein ou à la périphérie de la « Section » se voient ainsi intervenir des hommes déterminés à inculquer leurs conceptions privées. Le chef de ce service, le colonel Sandherr, entraînant avec lui le ministre Mercier et autre Henry ou Boideffre, incarne le noyau dur de cet actif détournement : « ... *au nom de la sécurité nationale, les hommes de Sandherr refusaient tout contrôle et ne s'imposaient aucune limite* » (p. 40-41). Assurément la malchance seule n'accabla-t-elle donc jamais à proprement parler le jeune capitaine de confession juive, quand sa carrière jugée brillante aux armées devenait une plaie évidente pour un petit univers antisémite et xénophobe tout aussi bien logé. « *L'antisémitisme des hommes de la Section de statistiques était notoire* » (p. 250), nous révèlent les examens livrés de ce côté. Ce sentiment se verrait hélas également partagé et relayé à un autre degré. Une presse de même inspiration tendancieuse, d'ailleurs souvent étrangement renseignée du suivi de l'Affaire, s'était à son tour violemment emparée du scandale bientôt par elle très connoté.

« *L'Intransigeant* d'Henri Rochefort, ex-communard devenu ultra-nationaliste, et Edouard Drumont se déchaînèrent contre le traître Dreyfus et la mollesse supposée du ministère à son égard » (p. 122). Nostalgiques de la monarchie et catholiques dépités des affres révolutionnaires constitueraient pour une large part ce lot des propagateurs de haine ressuscitée... Un « État dans l'État » s'apprêtait à lui donner force et écho très net dans toute la société.

Comme le démontrent fort bien nos enquêteurs associés, après un reclassement parcimonieux des pièces peu à peu accumulées dans la constitution d'un procès plusieurs fois ré-ouvert (« *Le dossier à la plume rouge, une narration possible* » p. 222), la vacuité du dossier de départ incita-t-elle les accusateurs les plus farouches au recours à des discriminations subliminales ou tabous répulsifs non limités aux phobies plus haut mentionnées. « *L'inclusion des pièces à connotation homosexuelle dans le dossier secret pouvait renforcer l'accusation par un mécanisme semblable [] En insérant de telles pièces, Sandherr, Henry, Gonse et Mercier se donnaient la possibilité d'exploiter un éventuel outrage de leurs pairs, susceptible de les rendre moins critiques à l'égard des faiblesses de l'accusation* » (p. 265). Dignes de quelques plus truculentes intrigues à la Feydeau ou à la Courteline, les mœurs débusquées de certains attachés d'ambassades étrangères à Paris mais espions reconnus étaient également venues interférer dans l'Affaire à un degré subalterne. La sulfureuse correspondance de celui par qui l'affaire avait éclaté, le colonel von Schwartzkoppen, ouvrait donc immédiatement le champ à un nouveau procédé de « dénonciation criminelle » où Dreyfus se voyait impliqué par allusion associative. Interceptées par le contre-espionnage, les missives de l'ambassadeur d'Italie à Paris, Panizzardi, et adressées à son homologue Allemand, serviraient-elles comme compensation efficace au dossier infirme de preuve véritable : « *Je viendrai bientôt pour me faire bourrer n'importe où. Mille salutations de la part de celle qui t'aime tant* », « *tout à toi sur ta bouche* », « *j'espère que vous continuez à bourrer tout ce que vous pouvez* » (p. 90).

Moins que le consternant sort de Dreyfus, nos trois avisés rapporteurs auront davantage exploré ici l'aspect singulier d'une dérive institutionnelle qui restait déficitairement expliquée à l'ombre de ses plus obscures et subtiles inductions. Sur ces considérations visant la III^e République française, au moins pourra-t-on se féliciter en refermant ce livre que la longue et controversée instruction de l'Affaire Dreyfus réussit finalement avec son dénouement heureux à juguler (au moins provisoirement) une contamination totalitariste

dont le germe infectieux proliférait bientôt depuis les entrailles-même de la machine étatique. Que cela serve au futur ! À titre posthume pour Zola, pour bon nombre de personnalités lucides et courageuses avec lui, cet ouvrage ne saurait autrement dédicacer un hommage honorant.

L'homogénéité formelle du livre rendra mal aisé de distinguer la part prise par chacun des trois auteurs dans l'élaboration de celui-ci. Sûrement cette dissolution individuelle doit-elle souligner en dernier lieu la réussite d'une collusion constructive.

Vincent Robin

France 3 Poitou Charentes.fr, 20 mars 2013

Toutes les archives de l'affaire Dreyfus sont désormais accessibles sur internet y compris les documents du dossier secret

Pierre Stutin est informaticien à Niort et historien, il est aussi l'arrière-petit-neveu d'un des médecins du capitaine Dreyfus. Il a participé à l'écriture d'un livre exceptionnel "*Le dossier secret de l'Affaire Dreyfus*". Aujourd'hui, tous les documents d'archives sont accessibles sur internet.

Après la publication du livre en 2012, le service historique de la Défense a décidé de mettre à la disposition de toutes les archives du procès, y compris les "faux" fabriqués par l'armée pour faire accuser Dreyfus, capitaine juif de l'armée française. Une première pour le Service Historique de la Défense et un événement de portée internationale pour tous les passionnés de "l'Affaire" tout comme à l'époque le procès avait été suivi dans de nombreux pays. Les auteurs du "*Dossier secret de l'Affaire Dreyfus*" révèlent un aspect méconnu de l'affaire, l'accusation mensongère d'homosexualité portée par les militaires à l'encontre d'Alfred Dreyfus. En falsifiant des documents, les responsables militaires de l'époque qui ont monté un dossier à charge, voulaient relier le capitaine à un réseau d'espions homosexuels allemands et italiens. Ces "faux" ont été produits lors du procès du capitaine et prouvent selon les auteurs "la conspiration d'État" pour le faire condamner. Une plongée passionnante dans les archives d'une affaire qui a divisé la France à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème. Pacôme Le Mat et Stéphane Bourin ont rencontré Pierre Stutin à Niort. Pour en savoir plus :

-Le livre : *Le dossier secret de l'affaire Dreyfus* co-écrit par Pierre Stutin, Pierre Gervais et Pauline Peretz. Paru chez Alma Editeur.

-Sur Internet : pour retrouver le dossier secret de l'affaire Dreyfus et toutes les explications des auteurs : www.affairedreyfus.com

Toutes les archives militaires sur Le site du Service Historique de la Défense

-Radio : "La Fabrique de l'Histoire" émission d'Emmanuel Laurentin sur France-Culture du 15 mars 2013. Affaire Dreyfus, à quoi pensent les historiens ?

Vidéo : <http://poitou-charentes.france3.fr/2013/03/20/toutes-les-archives-de-l-affairedreyfus->

[sont-desormais-accessibles-sur-internet-y-compris-les-documents-du-dossiersecret-219443.html](http://poitou-charentes.france3.fr/2013/03/20/toutes-les-archives-de-l-affairedreyfus-sont-desormais-accessibles-sur-internet-y-compris-les-documents-du-dossiersecret-219443.html)

Christine Hinckel

C4N.com, 18 mars 2013

L'affaire Dreyfus accessible, plus d'un siècle après, par l'ouverture du dossier secret, au public sur le site internet SHD.

Elle bouleversa la société Française pendant douze ans, de 1894 à 1906, la divisant profondément et durablement en deux camps opposés, les « dreyfusards » partisans de l'innocence de Dreyfus, et les « antidreyfusards » partisans de sa culpabilité.

« Dans le cadre de sa politique de valorisation culturelle et en étroite collaboration avec les auteurs du livre « *Le dossier secret de l'affaire Dreyfus* », éditeur Alma, le Service historique de la Défense (SHD) a entrepris la numérisation du corpus complet des pièces qui composent le dossier secret militaire de cette affaire ».

Cette opération a pour but de livrer pour la première fois au public et aux chercheurs l'ensemble des pièces disponibles en accès libre et gratuit. Le dossier numérisé contient des pièces de nature très variée, notes et document officiels, témoignages divers,

correspondance et notes volées dans les représentations diplomatiques étrangères à Paris et portant sur des faits d'espionnage, mais aussi sur des rapports de sociabilité voire sur des liaisons amoureuses entre certains acteurs de l'affaire.

Anidom Nidolga

La Nouvelle République.fr, 15 mars 2013

Un Niortais apporte du nouveau dans l'affaire Dreyfus

Informaticien et historien, Pierre Stutin a participé à un événement majeur : un document exceptionnel, le dossier secret de l'affaire, est depuis le 6 mars accessible à tous sur Internet. Pierre Stutin. « Il y a eu conspiration d'État pour faire condamner Dreyfus. Son arrière-grand-oncle a été l'un des médecins de Dreyfus : l'affaire était devenue une sorte de « légende familiale » chez Pierre Stutin. Aujourd'hui responsable d'études informatiques à la MAIF, ce Niortais, qui a travaillé trente ans sur cette retentissante bataille politico-judiciaire, a pris une part active à un événement de taille. Le dossier secret de l'affaire, qui a servi à faire condamner le capitaine malgré son innocence, peut depuis le 6 mars être consulté en totalité sur internet.

1.055 pages

Un document exceptionnel, susceptible d'intéresser aussi bien le grand public que les chercheurs ou les étudiants : 374 pièces, 1.055 pages, mises en accès libre et gratuit par le service historique de la Défense. C'est la première fois que le SHD numérise un tel corpus de documents. Et cette mise en ligne a déjà un retentissement planétaire : le *New York Times* s'en est fait l'écho, de même *La Stampa* à Rome ou le *Times* de Londres. « N'oublions pas l'énorme retentissement international de l'affaire à l'époque. On raconte que les mineurs du Wisconsin achetaient chaque matin le journal pour suivre ses derniers développements. Le procès de Rennes a été suivi par 120 journalistes », rappelle Pierre Stutin, invité ce vendredi de l'émission « La Fabrique de l'Histoire » sur France-Culture.

Diplomates et amants

L'idée de mettre en ligne cette masse de documents trouve son origine dans un livre paru fin 2012, que Pierre Stutin a co-écrit avec Pauline Peretz et Pierre Gervais, maîtres de conférences à l'université de Nantes et à Paris VIII. Surprise quand ils se sont plongés dans le dossier secret : y figurent des documents inattendus. Des lettres échangées entre l'attaché militaire allemand à Paris, Schwartzkoppen, et l'attaché italien Panizzardi. « Tout à toi sur ta bouche », écrit l'un, que l'autre surnomme « mon petit chien de guerre ». Les deux diplomates, par ailleurs espions pour le compte de leurs pays respectifs, étaient amants. Que viennent faire ces lettres dans le dossier Dreyfus ? Hypothèse émise : « On peut y voir une preuve de manipulation. Parce qu'on n'a rien à reprocher à Dreyfus, on joint ces documents pour le rattacher à ce nid d'espions, selon un procédé qui rappelle l'inquisition : on associe au sein d'un même triangle homosexuels, juifs, milieux interlopes et traîtres ». Ce qui fait dire à l'historien-informaticien que Dreyfus n'a pas seulement été victime d'une erreur judiciaire. « Dreyfus est devenu le symbole d'une injustice, et c'est vrai. Mais il y a plus que ça : il y a eu conspiration d'État pour le faire condamner. » Avec un fanatisme poussé jusqu'à l'absurde : l'État va jusqu'à protéger celui qui l'a trahi, le vrai coupable, Esterhazy. On n'est pas loin, en pleine France contemporaine, d'un procès en sorcellerie.

nr.niort@nrco.fr

> Radio. « La Fabrique de l'Histoire », émission d'Emmanuel Laurentin, ce 15 mars, de 9 heures à 10 heures, sur France-Culture.

> Livre. « Le dossier secret de l'affaire Dreyfus », coécrit par Pierre Gervais, Pauline Peretz et Pierre Stutin. Paru chez Alma Editeur.

> Internet. Pour consulter l'intégralité du dossier secret de l'affaire Dreyfus : www.affairedreyfus.com

Yves Revert

Bloomberg.com, 12 mars 2013

Dreyfus, Proust and the Crimes of the Belle Epoque

Second, the French Ministry of Defense has for the first time made public the entire contents of the infamous secret dossier that the French army used against Captain Alfred Dreyfus, a Jewish artilleryman, in a bogus treason case it brought against him in December 1894, sentencing him to life imprisonment on Devil's Island in French Guiana. (The posting is the work of Pierre Gervais, Pauline Peretz and Pierre Stutin, historians who have a new book about the file, "*Le Dossier Secret de l’Affaire Dreyfus.*")

This case sparked a shattering national scandal known as the Dreyfus Affair, in which conservatives vehemently affirmed the guilt of "the Jewish traitor" even when faced with evidence, galvanizing to a whole generation of liberal politicians and intellectuals (including Proust), that the military had framed Dreyfus for crimes committed by Major Ferdinand Esterhazy, a non-Jewish officer with no connection whatsoever to the disgraced captain.

Caroline Weber

ParisMatch.com, 10 mars 2013

Le dossier secret de l’affaire Dreyfus enfin consultable

Près de 120 ans après le début de la célèbre affaire Dreyfus, le service historique du ministère de la Défense met à la disposition des internautes le dossier secret assemblé par les services de renseignement de l’époque, et sur la base duquel les juges militaires condamnèrent Dreyfus en décembre 1894.

C’est sur demande de trois historiens que le service historique du ministère de la Défense a décidé de mettre en ligne un ensemble de pièces mythiques et ayant joué un rôle clé dans la construction de l’accusation et la condamnation du capitaine. Le dossier secret est désormais consultable dans son intégralité sur le site du SHD (http://www.servicehistorique.defense.gouv.fr/contenu/ead.html?id=FRSHD_PUB_00000013_ead).

En 2007, s'intéressant de près au cas de ce militaire accusé à tort d'espionnage, Pierre Gervais, Pauline Peretz et Pierre Stutin demandent à avoir accès à l'original du « dossier secret », conservé précieusement depuis plus d'un siècle mais jamais rendu public intégralement. Ce fichier a été constitué, et nourri pendant cinq années, par des militaires du Service de statistiques, le service des renseignements de l'époque. Ce « dossier secret », dont la défense de Dreyfus n'a pas eu connaissance a bien été utilisé par les juges du Conseil de guerre pour accabler Alfred Dreyfus, pourtant innocent. Les hommes du Service de statistiques y avaient consigné de nombreuses preuves de l'espionnage des deux attachés militaires pour lesquels Alfred Dreyfus était soupçonné de travailler, l'Italien Panizzardi et l'Allemand von Schwartzkoppen. Un dossier qui dépassait bien évidemment le cadre légal.

Le but des trois auteurs était, comme nous l'a expliqué Pauline Peretz, maître de conférences en histoire à Nantes et chercheuse à l'EHESS, de « reconstituer la narration sous-jacente à l'accusation que les pièces du dossier secret de 1894 permettaient de construire ». Le travail a été long et difficile pour les auteurs du « *Dossier secret de l'affaire Dreyfus* »*, qui ont dû reconstituer, à partir de la version finale du dossier, les premiers éléments datant de 1894 : « Il a été très difficile de retrouver parmi les 400 cotes, ce qui correspond à plus de 1000 documents, ceux qui étaient initialement présents dans le dossier secret, utilisés pour le procès de décembre 1894. Il s'agissait de retrouver, parmi ces pièces, la dizaine qui composait ce premier dossier. » Et ainsi de comprendre comment Alfred Dreyfus, dont il n'était absolument pas fait mention dans ce dossier, a pu se retrouver accusé.

À l'antisémitisme s'ajoute l'homophobie

Et parmi ce nombre réduit de pièces disponibles en 1894, les historiens ont repéré plusieurs lettres issues de la correspondance des attachés militaires italien et allemand, qui « mêlaient systématiquement espionnage et érotisme ». Panizzardi et Schwartzkoppen entretenaient en effet une liaison homosexuelle, « des pratiques sexuelles qui étaient tolérées à Paris, mais tout de même considérées comme condamnables par les codes bourgeois de l'époque », poursuit Pauline Peretz. « On a voulu se demander ce que faisait cette correspondance homo-érotique dans le dossier secret de l'affaire Dreyfus, se demander quelle accusation les

personnes qui dirigeaient le service des Statistiques ont voulu construire à charge contre Dreyfus. »

D'après Pierre Gervais, Pauline Peretz et Pierre Stutin, c'est un amalgame haineux qui a fait d'Alfred Dreyfus un accusé : « En raison des parallélismes formels existant entre judaïsme et homosexualité, il n'est pas impossible que ces similarités aient pu conduire les juges du Conseil de guerre de 1894 à penser, sur la base des pièces qu'on leur présentait à huis clos que, puisque Dreyfus était juif, il avait bien pu tremper dans ce milieu louche. » « En l'absence de preuves contre Dreyfus, le Service des statistiques a voulu construire une présomption forte : suggérer que Dreyfus était associé à des espions aux mœurs jugées comme déviantes, en introduisant pièces homosexuelles dans le dossier secret », conclut l'historienne.

* « Le Dossier secret de l'affaire Dreyfus », de Pierre Gervais, Pauline Peretz et Pierre Stutin, aux éditions Alma. Et leur site Internet: www.affairedreyfus.com

Kahina Sekkai

LaCroix.com, 10 mars 2013

Le « dossier secret » de l'affaire Dreyfus en ligne

Le Ministère de la Défense a mis en ligne le dossier longtemps resté secret, sur la base duquel les juges militaires condamnèrent Alfred Dreyfus en décembre 1894 « Le dossier secret de l'affaire Dreyfus n'a jamais été publié dans son intégralité. La mise en ligne sur ce site est donc une première. Véritable fil rouge de ce feuilleton militarojudiciaire, cet ensemble documentaire a pourtant été le principal objet accusatoire utilisé à l'encontre d'Alfred Dreyfus dans le cadre des procès militaires et civils, publics ou à huis clos », précise sur son site, www.affairedreyfus.com, le Service Historique de la Défense (SHD), qui a entrepris sa numérisation, « sur la suggestion » des trois auteurs du livre *Le dossier secret de l'affaire Dreyfus*, paru fin 2012 aux éditions **Alma**.

S'intéressant de près à ce sujet, les historiens Pierre Gervais, Pauline Peretz et Pierre Stutin demandèrent au ministère en 2007 l'accès à l'original du « dossier secret » de l'affaire de ce

capitaine accusé à tort d'espionnage. Ni Alfred Dreyfus, ni ses avocats, n'en avaient eu connaissance à l'époque. Ce fichier avait été constitué, pendant cinq ans, par des militaires du Service de statistiques, l'ancêtre de notre service des renseignements, pour accabler le militaire alsacien d'origine juive.

Plus de 500 documents

En l'absence de preuves, c'est sur la base de ce document secret, qu'Alfred Dreyfus avait été condamné le 22 décembre 1894 par le 1er Conseil de guerre de Paris. « Après sa redécouverte par le lieutenant-colonel Picquart, chef de la section de statistique en 1896, les militaires, décidés à dissimuler leur crime, le limogèrent et nommèrent à sa place le commandant Henry. Celui-ci, avec la complicité du sous-chef d'état-major Arthur Gonse et d'autres hauts gradés, adjoignit au dossier une série de faux, dont l'un, le « faux Henry », citait Dreyfus en toutes lettres », précise le site. Lorsque le dossier fut rouvert à partir de 1897, le « dossier secret » d'origine fut augmenté. Quand il fut communiqué à la Cour de cassation en 1899 pour demande en révision, il contenait 473 pièces, ainsi que 84 chemises et enveloppes, dont des éléments tels que les notes d'enquête, témoignages, lettres, documents volés dans les ambassades étrangères, ainsi qu'un rapport de sociabilité relatant des liaisons amoureuses entre certains acteurs de l'affaire. Précisons qu'une nomenclature papier est disponible en salle de lecture Louis XIV au Centre historique des archives à Vincennes.

Un déni de justice

C'est ce dossier, tel qu'il a été archivé après 1906 et la réhabilitation de Dreyfus, que le Service historique de la Défense a numérisé et met gratuitement sur Internet à disposition des chercheurs et du grand public. Gracié et réintégré dans le corps militaire après une longue bataille judiciaire et près de cinq années d'isolement sur l'île du Diable (Guyane française), Alfred Dreyfus s'était porté volontaire pour servir à nouveau dans l'armée française au début de la Première Guerre mondiale. Cette affaire, qui déchira la France il y a près de 120 ans, a été largement dénoncée comme un déni de justice, notamment dans « J'accuse », une lettre ouverte d'Émile Zola publié en première page du journal L'Aurore en 1898.

Le Huffington Post, 14 janvier 2013

Autre sujet polémique brillamment étudié par trois chercheurs, les dessous de l'affaire Dreyfus qui font ressortir une toute autre approche du calvaire du capitaine déchu... Voilà donc une piste à explorer pour 2013 : chiner chez les éditeurs indépendants, là se trouve la perle qui illuminera vos soirées de lecture...

François Xavier

La Stampa.it, 2 novembre 2012

La pista dell'omosessualità nelle carte segrete dell'«affaire Dreyfus»

Publicato un controverso libro sulla più celebre «storia oscura» della Francia fine Ottocento E gli storici si dividono sulla nuova versione

ALBERTO MATTIOLI

CORRISPONDENTE DA PARIGI

E' decisamente la storia infinita della Storia francese. E, nella sua durata interminabile, come un fiume carsico che riappare a ogni generazione, batte perfino i record di durata (e di indecifrabilità) dei più indagati e meno risolti «misteri» italiani.

Si tratta, ovviamente, dell'«affaire» Dreyfus, ancora e sempre il più investigato, discusso, vivisezionato di un passato nazionale che evidentemente non passa. Esce l'ennesimo libro («Le dossier secret de l'affaire Dreyfus», di Pierre Gervais, Pauline Peretz e Pierre Stutin) e apre una nuova pista: quella dell'omosessualità.

Piccolo promemoria. Il capitano Alfred Dreyfus, che lavorava al ministero della Guerra, fu arrestato nel 1893, condannato, degradato e spedito alla Guyana con l'accusa di spionaggio a favore della Germania. In particolare, dell'addetto militare tedesco a Parigi, Maximilian von Schwartzkoppen, che faceva quello che gli addetti militari hanno sempre fatto: dello spionaggio in qualche modo istituzionalizzato e garantito, grazie all'immunità diplomatica. La vera colpa di Dreyfus era in realtà quella di essere ebreo; la sua vera sfortuna, quella che l'Armée avesse bisogno di un capro espiatorio. Scoperta la fuga di notizie, ci voleva un

colpevole. Fu scelto «il giudeo» Dreyfus, in omaggio all'antisemitismo delirante degli ambienti nazionalisti francesi.

Ma alla base di tutta la montatura c'era l'epistolario fra Schwartzkoppen e il suo collega italiano, Alessandro Panizzardi (l'Italia, va ricordato, era all'epoca uno dei tre soci della Triplice, dunque alleata della Germania e potenziale nemica della Francia). Però Schwartzkoppen e Panizzardi non erano solo colleghi e alleati: erano anche amanti, come le loro lettere dimostrano senza equivoci. Fra loro, si chiamano «Alexandrine» e «Maximilienne»; Alessandro, anzi Alexandrine, chiama Maximilian «il grande boia» e se stesso «boia di seconda classe»; poi però nella prosa appassionata dell'italiano il tedesco diventa anche «ma petite belle», «mon cher petit chien vert» e addirittura, con squisita ironia, «mon cher petit chien de guerre». Che Schwartzkoppen e Panizzardi si scambiassero, oltre che carezze, bigliettini e regalini, anche i piani della mobilitazione o delle fortezze francesi non si sa. Né Dreyfus fu mai esplicitamente accusato di essere, anche lui, omosessuale. Ma nel dossier segreto messo insieme dal controspionaggio francese, illegalmente trasmesso ai giudici militari e mai a Dreyfus né ai suoi difensori, si faceva certamente cenno anche a questi gusti sessuali che, inutile dirlo, benché anche allora diffusissimi erano assai meno tollerati di oggi. E per nulla pubblicizzati né pubblicizzabili.

Quindi Dreyfus non era solo un traditore e un ebreo. Era anche legato a un circolo di «sodomiti» o «pederasti», per usare il linguaggio dei benpensanti (e spesso malfacenti) dell'epoca. Nel caso di Dreyfus, insomma, l'immaginario antisemita si saldò a quello omofobo, dando il colpo di grazia al povero capitano. Fin qui la tesi del libro. Subito contestata, ovviamente, da altri due specialisti dell'«affaire», Vincent Duclert e Philippe Oriol, che contrattaccano sull'ultimo numero del mensile «L'Histoire». La loro controtesi è semplice: il contenuto del «dossier segreto» originale, quello del 1894, non può essere ricostruito, perché man mano che l'«affaire» s'ingrossava si riempiva sempre di più di carte, in un ammasso inestricabile di documenti veri e falsi, di aggiunte e correzioni. Insomma, non si potrà mai sapere se nella discesa all'inferno del capitano Dreyfus abbia pesato, e quanto, anche l'omosessualità dei suoi presunti «datori di lavoro» come spia. Il seguito, in ogni caso, è noto. I dubbi, la lobby che inizia a lavorare per Dreyfus, il «J'accuse» di Zola e la Francia che si spacca in due, avvelenando per decenni la vita pubblica e, in quella privata, rovinando amicizie e lacerando perfino le famiglie, finché il povero capitano, piccolo uomo

vittima di una vicenda molto più grande di lui, non viene graziato, scarcerato, riabilitato e decorato. Fu una vittoria per i diritti dell'uomo Dreyfus. E una grande vittoria per i diritti dell'Uomo.

Radio

France Inter, « Au cœur de l'Histoire » de Franck Ferrand, 30 mai 2013

<http://www.europe1.fr/MediaCenter/Emissions/Au-coeur-de-l-histoire/Sons/LE-RECIT-Le-dossier-secret-de-l-Affaire-Dreyfus-1534979/>

France Culture, “La Fabrique de l'Histoire » d'Emmanuel Laurentin, 15 mars 2013

<http://www.franceculture.fr/player/reecouter?play=4588355>